

**Réunion du Conseil de la Zone de secours Hainaut centre du 16 décembre 2015**

---

• **En présence de :**

GOBERT Jacques, Bourgmestre, Président du Conseil  
DEVIN Laurent, Bourgmestre  
DAYE Maxime, Bourgmestre  
DE VOS Karl, Bourgmestre  
DRAUX Didier, Bourgmestre  
THIEBAUT Eric, Bourgmestre  
LOISEAU Vincent, Bourgmestre  
DUPONT Xavier, Bourgmestre  
PAGET Bernard, Bourgmestre  
TOURNEUR Aurore, Bourgmestre  
CULQUIN Brigitte, échevin délégué  
HOYAUX Pascal, Bourgmestre  
LEPINE Jean-Pierre, Bourgmestre  
DE SAINT MOULIN Marc, Bourgmestre  
DI RUPO Elio, Bourgmestre  
OLIVIER Daniel, Bourgmestre  
POLL Bénédicte, Bourgmestre  
MOYART Ghislain, Bourgmestre  
SAINT-AMAND Olivier, Bourgmestre  
MOUREAU Christian, Bourgmestre

MILHOMME Rudi, Colonel, Commandant de zone ff

HOBE Jonathan, Secrétaire du Conseil

Excusé(e) : Véronique DAMEE, Bourgmestre

**Marchés publics – Adhésion à la centrale d'achat provinciale**

**Le Conseil de la Zone de secours Hainaut Centre, réuni en séance publique,**

Vu la loi du 15 mai 2007 relative à la Sécurité civile et plus particulièrement les articles 117 et suivants ;

Vu la loi du 3 août 2012 modifiant la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile et la loi du 31 décembre 1963 sur la protection civile;

Vu la loi du 31 décembre 1963 sur la Protection civile ;

Vu la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services et ses modifications subséquentes;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications subséquentes;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics et ses modifications subséquentes ;

Considérant que la Zone de Secours Hainaut-Centre souhaite se rattacher à la centrale d'achats provinciale pour l'achat de matériel ;

Considérant que cette centrale de marchés procède aux différents modes de passation de marchés publics :

- pour des fournitures et des services,
- relatifs à de grandes quantités,
- à caractère répétitif (à bons de commande),
- lorsqu'il existe une économie d'échelle liée au regroupement d'acheteurs ;

Considérant que le rattachement au marché organisé par la Province permettra à la Zone de Secours Hainaut-Centre de ne pas réaliser toute la procédure d'achat ; de gagner en temps et de bénéficier de prix d'achat plus intéressants ;

Considérant qu'une demande d'affiliation est nécessaire ;

**DECIDE, à l'unanimité,**

**Article 1er :** d'autoriser l'affiliation de la Zone de Secours Hainaut-Centre à la centrale d'achats provinciale;

**Article 2 :** de compléter et signer la convention ad hoc.

**Par le Conseil:**

**Le Secrétaire du Conseil,  
Jonathan HOBE**

**Le Président du Conseil,  
Jacques GOBERT**

**Pour expédition conforme :**

**Le Secrétaire du Conseil,**

**Le Président du Conseil,**

**Jonathan HOBE**

**Jacques GOBERT**